

## **Prestation de création de site internet au profit des communes du Val d'Oise.**

L'Union des Maires du Val d'Oise au service des maires et plus globalement des communes du Val d'Oise a mis en place, par la volonté de son directeur Philippe Tissier, il y a une dizaine d'année le projet un site pour ma commune devenu les communes du Val d'Oise sur le net.

Philippe Tissier a fait le constat que les petites communes ne disposent la plupart du temps pas de temps, de ressources financières et humaines pour la création d'un site internet, alors même qu'il est impensable que les communes qui le souhaitent ne soient pas sur le net, alors que dans le même temps de plus en plus d'informations et de services sont transmis ou effectués, voire obligatoires comme la mise à disposition de moyens de paiement en ligne par le biais de sites web. De même certains élus se proposaient en interne pour élaborer un site municipal, ayant les compétences à titre professionnel, mais l'expérience a prouvé que dans la majorité des cas pour ne pas dire la totalité, les projets ont avorté, faute de temps, de motivation, de contenu (à distinguer de la forme du site...). Bref les maires se retrouvaient seuls et sans solutions.

### **La nécessité pour les communes d'être sur le web.**

Cette présence sur le web devait donc être ouverte aux communes et à leur intercommunalités quelle que soit leur taille, afin qu'elles puissent informer, alerter, rendre compte et donc remplir leur mission de service public, avec un outil fiable, moderne, évolutif. Il incombait donc à l'Union des maires et à son directeur d'y réfléchir et de proposer une solution facile d'utilisation, peu chère, fiable et maintenue de façon sécurisée.

Le projet « LesCommunesDuValdOiseSurLeWeb.fr » a alors été développé et piloté dans un esprit de mutualisation entre les communes et intercommunalités qui y en sont adhérentes, afin d'une part de diminuer les coûts et d'autre part permettre aux communes et intercommunalités, et depuis deux ans aux syndicats de disposer d'un site internet mis à jour et vivant, sans ressource humaine importante.

### **Quels sont les services proposés ?**

- Création du design du site
- Prise en charge du nom de domaine et de l'hébergement
- Gestion de la maintenance
- Assistance disponible par e-mail et téléphone
- Formation des utilisateurs

L'Union des Maires assure le suivi du projet sur le plan administratif, graphique, de la création, du développement, de la formation théorique mais aussi continue, de l'assemblage des sites, de la maintenance technique ainsi que de la planification des formations des élus, personnels communaux et ou intercommunaux en vue de l'utilisation et de la mise à jour de leur site.

Grâce au principe de mutualisation chaque commune ou intercommunalité a la parfaite maîtrise de sa communication en toute simplicité, à un coût raisonnable et dispose d'un site régulièrement mis à jour. L'Union des Maires intervient en support dès que nécessaire.

Un rendez-vous est pris pour fixer les attentes des élus, pour les conseiller sur le fonds, la forme, l'ergonomie et l'arborescence et pour expliquer comment les choses vont de se dérouler.

Ensuite, nous procédons au développement, avec une validation régulière de l'avancée du site. Il est évident que la rapidité de notre travail dépend aussi de l'implication des représentants de la commune pour qui nous travaillons. Parallèlement dès que le site devient exploitable, il est mis sur une adresse dédiée que l'on peut ouvrir aux élus, et qui permet de le visualiser et d'en remplir les articles. Nous procédons à ce remplissage en fonction de l'approvisionnement fait par les élus sur une boîte dropbox dédiée. Cela permet de la souplesse.

Parallèlement nous proposons une formation, et après avoir suivi cette première formation les élus et/ou personnels communaux ont la possibilité d'accéder à des fonctionnalités telles que : articles d'actualités, pages statiques, diffusion de lettres d'informations, publications des comptes-rendus et/ou journaux municipaux, mise en ligne d'images...

Enfin, nous procédons à la livraison du site internet en présence du maire ou de l' élu mandaté avec signature du contrat de livraison et présentation du site.

Cela entraîne la facturation du prix de création de 700 euros. Cela ouvre ensuite la facturation sur quatre années de 300 euros, destinés à la maintenance, la formation, l'hébergement et le nom de domaine...

Les élus qui nous ont fait confiance savent qu'ils peuvent disposer toute l'année d'une assistance téléphonique tant technique que de conseil.

### **Quelle est la technologie utilisée ?**

Les 70 sites web que nous avons livrés (cf notre site internet) utilisent les dernières technologies du web notamment en matière de responsivité (le contenu s'adapte en fonction de l'écran).

Nous avons sélectionné le système de gestion de contenu Wordpress, open source et gratuit, pour sa facilité d'utilisation, et sa puissance. De même son côté très intuitif nous paraissait un atout pour des personnes qui ne sont pas forcément des professionnels de l'informatique et de la programmation.

Wordpress permet la mise en place d'un site web performant et résolument moderne. Un site web sur trois est aujourd'hui basé sur Wordpress, en outre il est très suivi quant à la problématique de sécurité cyber.

Tous les fichiers sont stockés de manière sécurisée sur le sol français, par l'intermédiaire de notre prestataire d'hébergement OVH. Des sauvegardes sont réalisées hebdomadairement et une veille technique est assurée 24 heures sur 24 grâce aux outils que nous avons mis en place. Nous savons ainsi si les sites sont bien en ligne, par une vérification automatique toutes les 30 minutes.

Les utilisateurs de nos sites web disposent d'une interface d'administration unique et simplifiée, permettant la gestion du contenu et des utilisateurs.

Les communes sont propriétaires de leur site une fois la livraison effectuée. Nous avons la possibilité d'ouvrir des droits de techniciens dès lors que nous nous sommes assuré des compétences des personnes qui l'utilisent et le mettent à jour.

Enfin, l'Union des maires est référencée pour sa part chez OVH comme payeur et administrateur ce qui lui donne tous les droits sur la maintenance et le développement du site. Ceci est une condition non négociable pour la pérennisation du suivi du projet.

Pour tout contact :

**Philippe TISSIER** Directeur

06 75 37 10 51

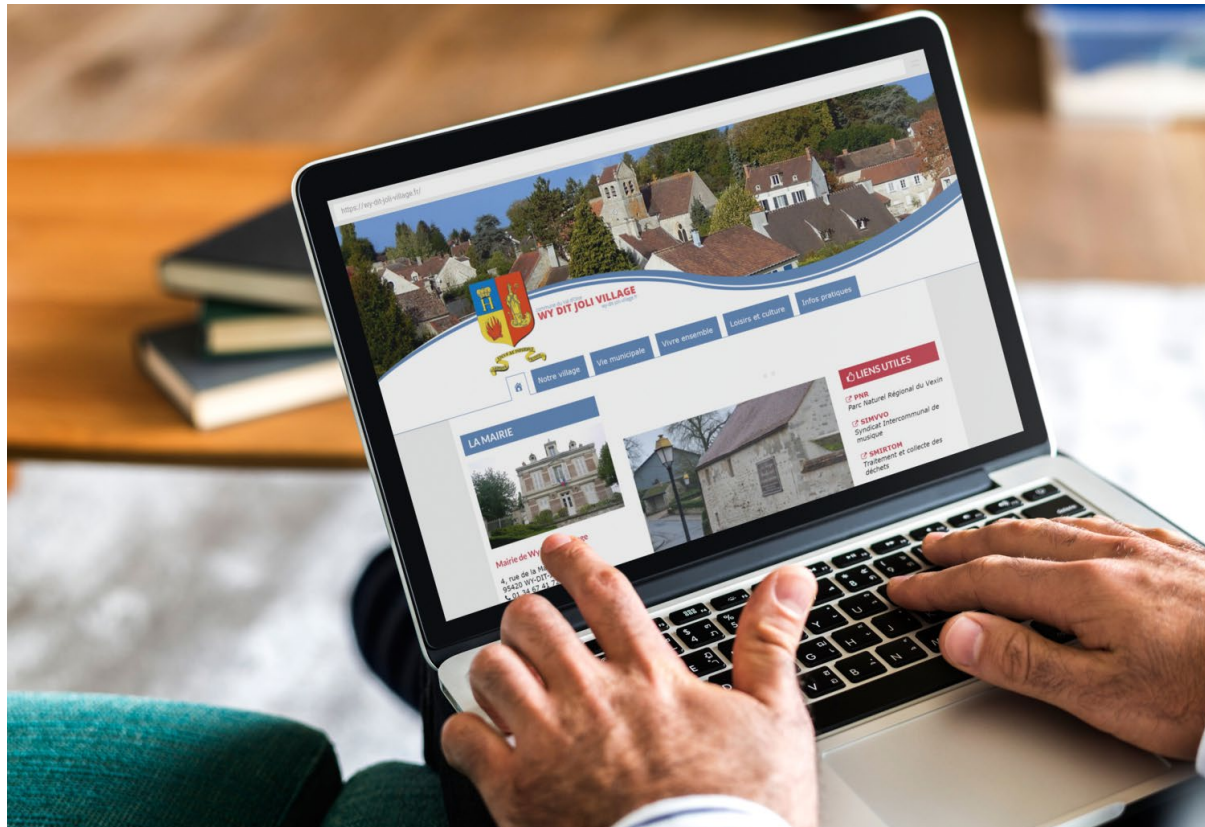
[philippe.tissier@uniondesmairesduvaldoise.fr](mailto:philippe.tissier@uniondesmairesduvaldoise.fr)

**Sebastien CHAUVEL** Webmaster

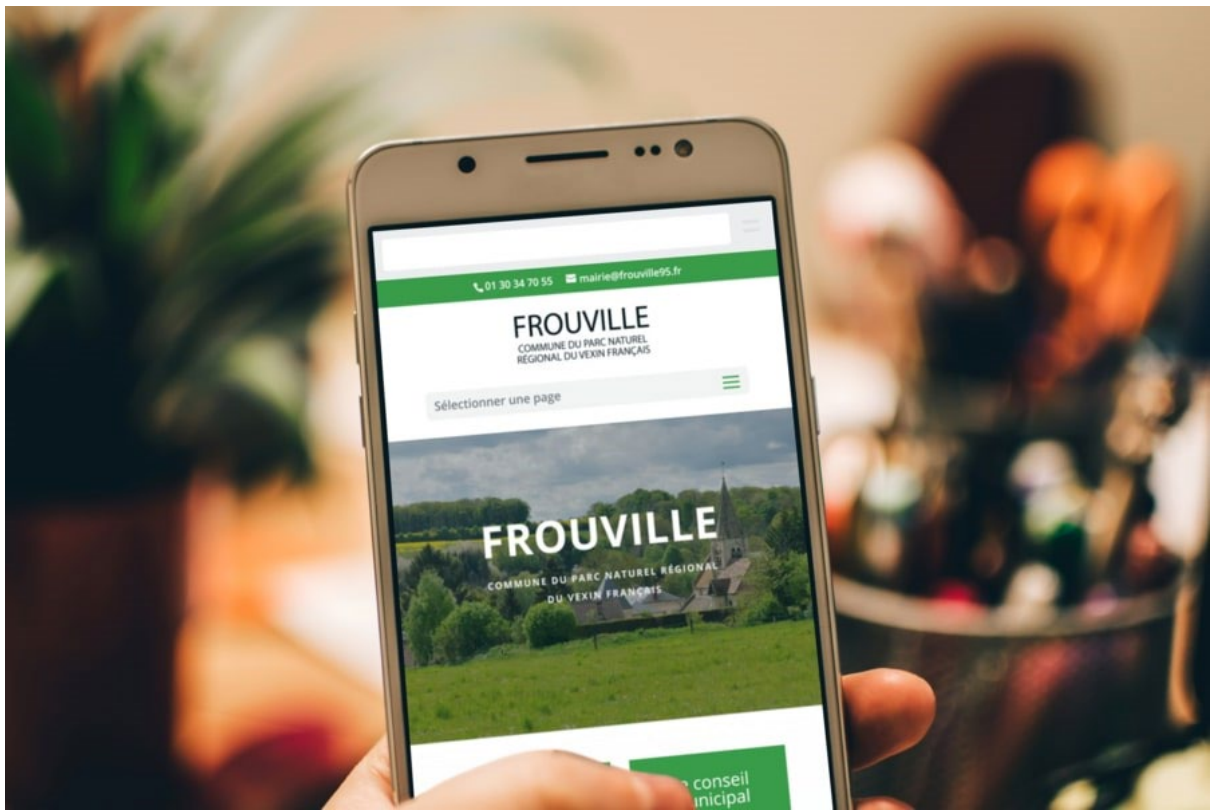
06 07 57 87 38

[webmaster@uniondesmairesduvaldoise.fr](mailto:webmaster@uniondesmairesduvaldoise.fr)

## Nos dernières réalisations



site de Wy dit Joli Village



nouveau site de Frouville



Nouveau site de la communauté de Commune Carnelle Pays de France